

RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00566
Numéro SIREN : 813 427 176
Nom ou dénomination : A.L. MULTI-SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt 3202

A.L. MULTI-SERVICES

Sas au capital de 650 euros

Siège social : 8 B Cité Séguy Cabassou

97300 CAYENNE

SIRET 813 427 176 00017 code NAF n° 4778C

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 10 heures, les actionnaires de la SAS A.L. MULTI-SERVICES se sont réunis au siège de la société, en assemblée mixte sur convocation faite par le président le 13 Juin 2021.

L'assemblée est présidée par Madame LOUISOR Sarah, Agnès, en qualité de Présidente de la SAS.

Sont présentes :

- Madame LOUISOR Sarah, Agnès, demeurant 2589 route de Montabo à Cayenne (97300), née le 14 septembre 1946, à Cayenne (97300), de nationalité Française, propriétaire de 90 parts sociales
- Madame SORPS Monia, Isabelle, demeurant 2 Lotissement des Goyaviers à Cayenne (97300), née le 13 novembre 1969 à Cayenne (97300), de nationalité Française, propriétaire de 10 parts sociales

Total des actions présentes : 100 actions (cent), soit la totalité du capital social,

Madame la Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- la remise en mains propres des lettres de convocation ;

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, la présidente rappelle que les ordres du jour de la présente réunion sont les suivants :

S.A.L.

ILS

Relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1) Démission de Madame LOUISOR Sarah, Agnès de son mandat de présidente
- 2) Nomination en remplacement de Madame SORPS Monia, Isabelle
- 3) Constatation de la cession de parts en date du 12 juin 2021
- 4) Pouvoir pour les formalités

Relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 5) Modification de la présidence statutaire
- 6) Constatation de la transformation de SAS Unipersonnelle à SAS

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Un texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 14 juin 2020

Le président rappelle ensuite que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée.

Le président présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après constate la démission de Madame LOUISOR Sarah, Agnès de son mandat de présidente présentée le 15 mai 2021 à effet de ce jour et en prend acte.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Madame SORPS Monia, Isabelle se prote candidate au poste de présidence devenu ainsi vacant.

S. A. L.

ILS

Il est donc proposé à l'assemblée de nommer Madame SORPS Monia, Isabelle au poste de président

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Une cession de parts sociales en date du 12 juin 2021 a été effectuée et dûment enregistrée au service des impôts de la publicité foncière sous la référence 9734P31 2021.

L'assemblée constate que Madame LOUISOR Sarah, Agnès cède quatre-vingt-dix parts sociales à Madame SORPS Monia, Isabelle

Il en est fait inscription sur le compte individuel, comme prévu par les statuts.

QUATRIEME RESOLUTION

Il est donné tout pouvoir au porteur d'une copie des présentes, notamment à Monsieur Bruno DESRUMAUX, Expert-Comptable ou Monsieur Alexis DAUTIN, pour effectuer toutes les formalités relatives aux décisions prises ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

CINQUIEME RESOLUTION

L'article « GESTION DE LA SOCIETE » des statuts est rédigé comme suit :

« La société est administrée, représentée et dirigée par un Président, Madame Sarah Agnès LOUISOR, personne physique, qui peut être nommée pour la durée de la société. Son mandat est renouvelable sans limitation. Ses fonctions de Président prennent fin soit par décès, démission ou révocation. En l'absence de dispositions contraires, il est désigné par les présents statuts et les autres sont nommés par décision des associés éventuels, représentant plus de la moitié des parts sociales. »

Compte tenu de l'approbation de la seconde résolution, la nouvelle rédaction de l'article « GESTION DE LA SOCIETE » est la suivante :

S. A. L.

ICS

« La société est administrée, représentée et dirigée par un Président, Madame SORPS Monia, Isabelle, personne physique, a été élue à cette fonction dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2021. Son mandat est renouvelable sans limitation. Ses fonctions de Président prennent fin soit par décès, démission ou révocation. En l'absence de dispositions contraires, il est désigné par les présents statuts et les autres sont nommés par décision des associés éventuels, représentant plus de la moitié des parts sociales. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Suite à l'adoption de la troisième résolution, la société est composée de deux associés. Ainsi, la forme juridique devient SAS en lieu et place de la SASU.

L'assemblée constate que la rédaction initiale des statuts prévoyant la multiplicité d'associés, il n'y a pas lieu à modifier les statuts en ce sens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Il est donné tout pouvoir au porteur d'une copie des présentes, notamment à Monsieur Bruno DESRUMAUX, Expert-Comptable ou Monsieur Alexis DAUTIN, pour effectuer toutes les formalités relatives aux décisions prises ci-dessus.

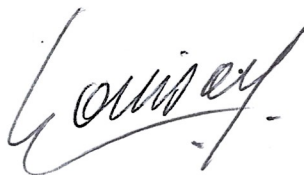
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidence et les associés présents.

Madame LOUISOR Sarah, Agnès



Madame SORPS Monia, Isabelle

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

"Bon pour acceptation des
Fonctions de Président"

